

1498 (10 FÉVRIER).

Déclaration de la prise de bail de la monnaie de Dijon et de Chalon par Girart Marriot, demeurant à Dijon. Il a pour pleige de son cautionnement de 4000 lb. tournois, son père Estienne Marriot, épici-er à Dijon.

(A. N. Carton Z, 1^o, 361.)